



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de lutte contre la maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 218

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports à propos des souhaits de l'association France Alzheimer qui lutte depuis vingt ans contre la maladie qui touche environ 225 000 personnes chaque année. 70 % des malades vivent à domicile et sont à la charge de trois millions d'aidants familiaux qui sont touchés de plein fouet par les conséquences de cette pathologie en terme humain mais aussi financier. Chaque année, le coût de la prise en charge de ces personnes s'élève à 10 milliards d'euros, dont seulement 10 % relèvent d'actes sanitaires, les 90 % d'actes médico-sociaux pèsent pour 4,5 milliards d'euros sur le budget des familles. Aussi, il lui demande quelle mesure elle compte prendre pour diminuer le restant à charge des malades et des familles, pour les actes médico-sociaux.

Texte de la réponse

On compte aujourd'hui 860 000 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés, soit 18 % des personnes de plus de 75 ans. Du fait de l'accélération du vieillissement démographique de la population et d'un meilleur diagnostic, une forte augmentation du nombre de personnes malades est attendue, à un rythme actuel de 225 000 nouveaux malades par an. La prise en charge de ces personnes lourdement dépendantes représente pour les familles une charge humaine et pécuniaire importante et pour la collectivité nationale un coût financier élevé. Le Président de la République a fait de l'amélioration de la prise en charge de cette maladie une priorité nationale. À sa demande, un plan national de lutte contre la maladie d'Alzheimer a été élaboré par le professeur Ménard. Les quarante-huit mesures proposées qui concernent, tant la prise en charge digne des personnes atteintes de cette maladie que l'accélération de la recherche, aujourd'hui insuffisante, sont en cours d'expertise et de concertation. Par ailleurs, une réflexion est également en cours sur la mise en place d'une cinquième branche de la protection sociale, consacrée à la prise en charge des personnes dépendantes et à son financement.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 218

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 décembre 2007

Question publiée le : 3 juillet 2007, page 4787

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 8068